

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2025250144 pour les travaux de construction d'une crèche conclu avec la société TH FACADES pour le Lot 11 - Façades notifié le 23 juin 2025 pour un montant global et forfaitaire de 24 647,00 €uros H.T. détaillé ci-dessous et pour une durée d'exécution des prestations fixée à 8 mois;
- Vu l'accord de la Maîtrise d'Ouvrage de procéder aux travaux supplémentaires décrits dans l'avenant N°1, et ceci afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité ;
- Considérant cette demande travaux supplémentaires, il y a lieu de rectifier la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du lot n°1 et de valider le devis de la société TH FACADES, également approuvée par la Collectivité ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 pour acter ces modifications.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 avec la société TH FACADES pour le marché n° 2025250144, validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité.

La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante :

<b>Montant total du marché avant avenant N°2 HT €</b>	<b>24,647.00 €</b>
<b>Montant total des prestations modificatives HT €</b>	<b>1,500.00 €</b>
<b>Nouveau montant total HT du marché €</b>	<b>26,147.00 €</b>
<b>Montant de la TVA €</b>	<b>5,229.40 €</b>
<b>Nouveau montant total TTC du marché €</b>	<b>31,376.40 €</b>

**ARTICLE 2:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

**ARTICLE 3:**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 NOVEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint



Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

27/11/25

## Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : VILLE GAP (05)

| Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_574
Objet :	marché n° 2025250144 pour les travaux de construction d'une crèche conclu avec la société TH FACADES pour le Lot 11 ? Façades
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251118-D2025_11_574-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251118-D2025_11_574-AI-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17777.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251118-D2025_11_574-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	73.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2025 à 13h43min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2025 à 13h43min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2025 à 13h43min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2025 à 13h43min50s	Reçu par le MI le 2025-11-27

